

---

*2027-2029*

*EXPLICATIONS DU BUDGET*

---

---

# Revenu

---

*Terme général correspondant aux ressources d'argent de l'Élément.*

## Cotisations

*Revenu provenant des sommes versées par les employés assujettis aux cotisations de l'AFPC.*

Le nombre d'employés assujettis aux cotisations recommandé par le Comité des finances de l'Exécutif national est de **22 500** par année, pour 2027, 2028 et 2029, selon un taux de cotisation de **0,6242 %**. Les cotisations recueillies s'élèveraient à **10 167 000 \$** pour chacune des trois années.

**Justification :** Le Comité a examiné les données antérieures et a déterminé qu'il s'agissait d'un nombre responsable sur le plan budgétaire. Le Comité a examiné le rapport statistique ainsi que les projections relatives au réaménagement des effectifs (RE) pour déterminer le nombre d'employés assujettis aux cotisations.

## Revenus divers (intérêts)

*Intérêt perçu sur des investissements, intérêt perçu sur un somme à l'égard de dépôts à la banque et tous revenus divers.*

Le Comité recommande une somme de **971 000 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Ce montant a été établi d'après les données antérieurs du portefeuille d'investissements, sachant que les marchés peuvent fluctuer de façon imprévisible.

---

# Dépenses

---

*Sommes d'argent versées par l'Élément pour un service ou obligation envers une deuxième ou une tierce partie.*

---

# SERVICES DU PERSONNEL

---

## 1. Avantages sociaux des employés

*Dépenses engagées par l'Élément pour couvrir les parts de l'employeur des régimes d'avantages sociaux des employés, exception faite des dirigeant·e·s rémunéré·e·s à temps plein. Les dépenses comprennent les frais liés à l'emploi requis par la loi (RPC, AE, assurance en milieu de travail, impôt-santé). Les dépenses comprennent l'ensemble des frais associés aux avantages sociaux prévus dans la convention collective des employés. De tels avantages comprennent la cotisation de l'employeur (Élément national) au régime de pension des employés, aux prestations d'assurance-maladie complémentaires, au régime de correction de la vue, aux régimes d'assurance dentaire, au régime d'assurance-vie, au régime d'assurance invalidité à long terme, au stationnement et aux prestations de santé des retraités. Les coûts totaux liés à l'ensemble des avantages, prévus dans la convention collective et par la loi, équivalent à environ 40 % des salaires.*

Le Comité recommande une somme de **1 606 000 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Le coût de tous les avantages correspond à environ 40 % des salaires de base. Le montant a été établi en fonction des données antérieures.

## 2. Réserve pour indemnités de cessation d'emploi

*Réserve pour des dépenses liées au départ d'employés et au versement d'une indemnité de cessation d'emploi. Cette réserve tient compte de toute dette future.*

Le Comité recommande une somme de **80 000 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** L'Élément doit maintenir des fonds suffisants pour s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de prévoir une semaine de salaire au taux courant pour chaque année de service de chaque employé.

### 3. Salaires

*Rémunération versée aux employés en conformité avec la convention collective négociée et les contrats d'emploi.*

Le Comité recommande une somme de **4 015 000 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Les prévisions budgétaires du Comité tiennent compte des postes à dotation requis de l'Élément. On prévoit 3 650 000 \$ pour les salaires normaux et 365 000 \$ pour le temps supplémentaire, ce qui représente environ 10 % des salaires normaux.

La nouvelle structure organisationnelle est fondée sur un modèle visant à promouvoir des sections locales dynamiques qui s'appuient sur un Exécutif complet outillé et soutenu par la structure de gouvernance, l'expertise et la disponibilité du personnel. La structure organisationnelle assure l'affectation du personnel à certains piliers précis du modèle organisationnel. Le développement et le maintien des sections locales, dans le respect des Règlements internes et des politiques garantit que les postes de dirigeant·e·s des sections locales sont pourvus par des membres actifs, qui comprennent leur rôle et ce qui est exigé d'eux, qui suivront la formation sous-jacente à leur rôle, conformément à ce qui est prévu dans la trousse de formation syndicale. Certaines formations sont offertes par l'AFPC, et d'autres (comme sur la gestion des finances des sections locales) par le SEN. Le personnel jouera un rôle essentiel au quotidien en soutenant les efforts coordonnés de la structure de gouvernance, qui fournira une orientation, du leadership et du soutien et assurera des interactions de qualité avec les sections locales. Afin d'accomplir comme il se doit le mandat du SEN, on a établi trois sections interreliées qui fourniront des efforts coordonnés en fonction d'une structure, et le travail des spécialistes sera supervisé par les gestionnaires responsables de chaque secteur, qui conseilleront les spécialistes et les orienteront avec l'aide d'un gestionnaire central qui dirigera de façon stratégique et dynamique les mesures prises par la structure du personnel. De plus, le gestionnaire principal coordonnera les interactions entre la structure de gouvernance et la structure organisationnelle.

## 4.Recrutement et formation d'employés

*Dépenses liées à la dotation d'un poste vacant et à l'intégration et à la formation continue du personnel (y compris les frais de déplacement dans le cadre de la formation du personnel).*

Le Comité recommande une somme de **110 000 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Pour établir cette somme, le Comité a tenu compte des données antérieures.

## 5. Frais de déplacement et dépenses du personnel

*Dépenses engagées par des employés qui s'acquittent de leurs responsabilités à l'extérieur de leur lieu de travail habituel. Ces dépenses comprennent des frais de déplacement, des frais d'hébergement et des indemnités quotidiennes en conformité avec les politiques de l'Élément et la convention collective des employés.*

*Le poste comprend aussi les dépenses qu'engage un membre du personnel pour exécuter ses tâches à son lieu de travail habituel et comprend notamment des dépenses comme des courses de taxi et des indemnités quotidiennes en conformité avec la convention collective.*

Le Comité recommande une somme de **145 000 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Pour établir ce montant, le Comité a tenu compte des données antérieures.

---

## AUTONOMISATION DES MEMBRES

---

### 6. Convention collective

*Dépenses engagées dans le but de conclure une convention avec un employeur. Ces dépenses comprennent tous les frais connexes engagés par les membres, comme la location de salles de réunion, l'interprétation simultanée, les indemnités quotidiennes, les frais d'hébergement, les frais de déplacement, les indemnités salariales et l'aide aux familles.*

*Il se peut que les membres et le personnel de l'Exécutif national engagent des dépenses pour obtenir une convention collective pour les membres. Les dépenses de l'Exécutif national affectées à de telles fins figurent au poste « Dépenses de l'Exécutif — Activités nationales ». Les dépenses engagées par le personnel figurent au poste « Frais de déplacement et dépenses du personnel ». Ce poste ne concerne pas la mobilisation.*

Le Comité recommande qu'une somme de **25 000 \$** soit prévue chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Ce montant comprend les frais associés aux membres supplémentaires faisant partie d'équipes distinctes de négociation avec l'employeur, aux conférences téléphoniques des groupes de négociation précis et aux efforts de mobilisation spéciale qui ne sont pas couverts par l'AFPC. L'AFPC est responsable de la négociation collective.

## 7. Conférences et colloques

*Dépenses liées aux communications et aux interactions entre l'Exécutif national et les membres à un moment et un endroit précis. Les frais engagés par les membres ont trait aux indemnités quotidiennes, aux frais de déplacement, à l'interprétation simultanée, aux frais d'hébergement, aux indemnités salariales, à la location de salles de réunion, aux rafraîchissements et à l'aide aux familles. Ces dépenses comprennent les dépenses engagées en conformité avec la Politique de l'Élément national CC7 (Politique sur les colloques).*

*Les dépenses engagées par le personnel qui assiste à de tels événements figurent au poste « Frais de déplacement et dépenses du personnel ».*

*Les dépenses engagées par les membres de l'Exécutif national figurent au poste « Dépenses de l'Exécutif — Activités régionales ».*

Le Comité recommande une somme de **1 058 334 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Le montant est établi en fonction des données antérieures. Le budget permet à chaque région d'organiser un colloque de 2,5 jours par mandat, comme cela a été le cas au cours des deux derniers mandats. Précédemment, on avait prévu un budget pour 1,5 jour. Conformément aux résolutions adoptées lors du dernier Congrès, toutes les conférences se tiendront dans la région de la capitale nationale. Le budget permet aussi aux dirigeant·e·s du SEN de participer à la Conférence du CTC.

|                                              |                   |
|----------------------------------------------|-------------------|
| Conférence du CTC                            | 35 000 \$         |
| Conférence sur la santé et la sécurité       | 575 000 \$        |
| Conférence des femmes                        | 575 000 \$        |
| Conférence des jeunes                        | 575 000 \$        |
| Conférence des présidentes et des présidents | 650 000 \$        |
| Colloques régionaux (un par région)          | <u>765 000 \$</u> |
|                                              | 3 175 000 \$      |

## 8. Congrès et Conférences — AFPC

*Coûts engagés par les membres qui ont trait aux indemnités quotidiennes, aux frais de déplacement, aux frais d'hébergement, aux indemnités salariales, à l'aide aux familles et aux frais d'inscription aux conférences et congrès de l'AFPC. Ces frais comprennent aussi des frais associés aux salles de réunion, à l'interprétation simultanée et aux rafraîchissements.*

*Les dépenses engagées par le personnel figurent au poste « Frais de déplacement et dépenses du personnel ».*

Le Comité recommande une somme de **30 000 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** L'AFPC a maintenant une politique visant à financer les membres qui participent aux congrès régionaux et aux conférences de l'AFPC. Les coûts concernent les caucus du SEN qui se tiennent durant ces événements de l'AFPC.

## 9. Dons

*Sommes versées à diverses organisations, en fonction de critères adoptés par l'Exécutif national.*

Le Comité recommande une somme de **10 000 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Le Comité reconnaît que ce poste est nécessaire.

## 10. Comité des droits de la personne et conférence

*Dépenses engagées pour la réalisation des objectifs établis par le Comité des droits de la personne. Ces dépenses comprennent les frais liés aux réunions du Comité, notamment les indemnités quotidiennes, les frais d'hébergement, les frais de déplacement, la location de salles de réunion, l'interprétation simultanée, l'aide aux familles et les indemnités salariales. Les dépenses engagées par les membres du Comité des droits de la personne, dont les services Internet, les frais postaux, la papeterie et les appels téléphoniques sont aussi inscrits à ce poste.*

*Ce poste comprend les dépenses engagées par les membres pour assister au Congrès triennal sur les droits de la personne, y compris : les frais de déplacement, les indemnités quotidiennes, les frais d'hébergement, la location de salles de réunions, l'interprétation simultanée, les indemnités salariales, l'aide aux familles, les conférenciers invités, les soirées sociales, etc.*

Le Comité recommande une somme de **325 000 \$** par année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Le montant a été établi en fonction des données antérieures.

[Résolutions au dossier Français.pdf \(une-sen.org\)](https://www.unhcr.org/fr/fr/resolutions-au-dossier-francais.pdf)

## 11. Représentation des membres

*Dépenses liées à la représentation des membres par les représentant·e·s des plaintes en matière de dotation, les représentant·e·s de l'AFPC ou toute autre personne ne faisant pas partie de l'effectif dans le cadre de griefs de dernier recours, d'appels, etc. Ces dépenses comprennent les frais de déplacement, le temps et les frais de préparation, les dépenses et les indemnités salariales en conformité avec les politiques internes de l'Élément.*

*Les membres et le personnel de l'Exécutif national peuvent engager des dépenses liées à la représentation de membres. Les dépenses de l'Exécutif national sont inscrites au poste « Dépenses de l'Exécutif — Activités régionales ». Les dépenses du personnel sont inscrites au poste « Frais de déplacement et dépenses du personnel ».*

Le Comité recommande une somme de **20 000 \$** par année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** En fonctions des données antérieures.

## 12. Formation des membres

*Dépenses liées à la formation des membres quand elle n'est pas normalement offerte par l'AFPC comme les formations complémentaires. Les coûts de développement des sections locales sont partagés avec l'AFPC.*

Le Comité recommande une somme de **40 000 \$** par année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Le montant a été établi en fonction des données antérieures. L'AFPC est responsable de la formation des membres.

## 13. Services extraordinaires aux membres

*Dépense ponctuelle liée aux services offerts aux membres.  
Dépense qui ne devrait pas se reproduire.*

Le Comité recommande une somme de **15 000 \$** par année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Le Comité estime que le montant affecté à ce poste budgétaire est suffisant, compte tenu des données antérieures.

## 14. Articles promotionnels

*Dépenses liées à des articles comme des vêtements, des stylos, des crayons, des broches et d'autres articles divers pour la promotion de l'identité de l'Élément national, de la solidarité, de la fierté syndicale et d'un sentiment d'appartenance.*

Le Comité recommande une somme de **25 000 \$** par année pour 2027, 2028 et 2029.

## 15. Récompenses, prix et bourses

*Réserve pour les dépenses possibles liées aux concours en lien avec une inscription au Collège syndical du Canada ou un autre collège syndical reconnu, la Bourse Laurier Auger, des bourses d'études attribuées à des membres adultes et la Bourse Alfred Papineau. Cela inclut aussi des fonds pour couvrir les dépenses liées au Service commémoratif des agents de la paix. Conformément à la résolution du Congrès de 2014, le budget inclut aussi 11 000 \$ par année pour les bourses d'études distribuées dans les écoles secondaires.*

Le Comité recommande une somme de **20 000 \$** par année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Ce montant est suffisant pour couvrir les prix actuels

## 16. Traduction

*Dépenses liées à la traduction écrite de l'anglais ou du français par une tierce partie.*

Le Comité recommande une somme de **70 000 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification** : Le montant a été établi en fonction des données antérieures.

## 17. Comités CSP (comités de consultation patronale-syndicale)

*Dépenses liées à la participation des membres aux comités de consultation patronale-syndicale, y compris les conférences téléphoniques et les frais de déplacement pour certains employeurs et services. Ce poste budgétaire comprend aussi les frais liés à la préparation des réunions et aux délibérations suivant les réunions.*

*Les dépenses engagées par les vice-président·e·s pour les régions sont inscrites au poste « Dépenses de l'Exécutif – Activités régionales », si les réunions ont lieu à l'échelle locale ou régionale. Si les réunions sont organisées par le Comité national de consultation patronale-syndicale, les dépenses engagées par la vice-présidente ou le vice-président pour les régions, la vice-présidente nationale ou le vice-président national des Droits de la personne ou la vice-présidente adjointe nationale ou le vice-président adjoint national des Droits de la personne sont inscrites au poste « Dépenses de l'Exécutif – Activités nationales ».*

*Les frais liés à la participation de la présidente nationale ou du président national sont inscrits au poste « Dépenses du président national ».*

*Les frais liés à la participation de la vice-présidente nationale ou du vice-président national sont inscrits au poste « Dépenses de la vice-présidente nationale ou du vice-président national ».*

*Les dépenses engagées par le personnel sont inscrites au poste « Frais de déplacement et dépenses du personnel ».*

Le Comité recommande une somme de **70 000 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Le montant a été établi en fonction des données antérieures.

---

# DIRECTION

---

## 18. Dépenses de l'Exécutif — Activités régionales

*Dépenses liées à des activités syndicales engagées par les vice-président·e·s et les vice-président·e·s adjoint·e·s régionaux pour effectuer une visite dans chaque section locale par mandat, pour les représentant·e·s aux droits de la personne responsables des activités syndicales dans leur région respective. Ces dépenses comprennent, entre autres, des indemnités salariales, les frais de déplacement, l'aide aux familles, l'allocation aux secrétaires, les allocations pour frais de représentation, les indemnités quotidiennes et les frais d'hébergement, par exemple, pour les réunions des sections locales, les consultations syndicales-patronales locales ou régionales et les conférences et colloques, en conformité avec la Politique FIN 7 de l'Élément.*

Le Comité recommande une somme de **350 000 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Le montant a été établi en fonction des données antérieures.

## 19. Dépenses de l'Exécutif — Activités nationales

*Dépenses liées aux tâches exécutées par la vice-présidente nationale ou le vice-président national des droits de la personne et la vice-présidente adjointe ou le vice-président adjoint des droits de la personne dans le cadre des conférences sur les droits de la personne et de réunions du Comité des droits de la personne.*

*Dépenses liées aux tâches exécutées par la vice-présidente nationale ou le vice-président national de la santé et sécurité.*

*Les frais couverts comprennent les déplacements, l'hébergement, les indemnités quotidiennes, l'aide aux familles, les indemnités salariales et les frais de téléphone et d'Internet. Dépenses engagées par les vice-présidentes régionales et les vice-présidents régionaux pour des activités telles que la participation aux réunions et le travail préparatoire du Comité national de consultation patronale-syndicale, les activités liées aux négociations collectives ainsi que toute autre tâche nationale assignées par la présidente nationale ou le président national.*

Le Comité recommande une somme de **45 000 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Conformément aux données antérieures, le montant inclura 20 000 \$ pour la vice-présidente ou le vice-président des droits de la personne, 20 000 \$ pour la vice-présidente ou le vice-président de la santé et sécurité et 5 000 \$ pour les régions pour des activités nationales.

## 20. Réunions de l'Exécutif national

*Dépenses engagées pour l'organisation des réunions régulières de l'Exécutif de l'élément. Ces dépenses comprennent les frais engagés par les membres de l'Exécutif national (sauf la présidente nationale ou le président national et la vice-présidente de l'Exécutif national ou le vice-président de l'Exécutif national) au cours des réunions de l'Exécutif et des comités. Les frais couverts comprennent les déplacements, l'hébergement, les indemnités quotidiennes, la location de salles de réunion, l'interprétation simultanée, l'aide aux familles, la formation, les indemnités salariales et les conférences téléphoniques.*

*Les dépenses de la présidente nationale ou du président national figurent au poste budgétaire « Dépenses de la présidente nationale ou du président national ».*

*Les dépenses de la vice-présidente de l'Exécutif national ou du vice-président de l'Exécutif national figurent au poste budgétaire « Dépenses de la vice-présidente nationale ou du vice-président national ».*

*Les frais liés au personnel figurent au poste « Frais de déplacement et dépenses du personnel ».*

Le Comité recommande une somme de **400 000 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Les membres de l'Exécutif national participent en personne chaque année à au moins trois réunions de trois (3) jours et à une formation de un (1) jour conformément à la résolution au dossier de 2021. Tous les trois ans après les élections, les membres de l'Exécutif participeront à une formation d'intégration officielle.

Les réunions des comités permanents précèdent généralement celles du Comité de l'Exécutif et se déroulent le plus souvent par vidéoconférence

pour mener à terme les travaux. Chaque vice-présidente adjointe régionale ou vice-président adjoint régional et chaque membre du Comité des droits de la personne ont le droit d'assister en personne chaque année à une réunion du Comité de l'Exécutif national. Les réunions seront tenues dans la région de la Capitale Nationale.

\*Le montant a été établi en fonction des données antérieures.

**[Résolutions au dossier français.pdf \(fr.unesen.ca\)](#)**

## 21. Dépenses de la présidente nationale ou du président national

*Dépenses liées aux tâches exécutées par la présidente nationale ou le président national. Elles comprennent les indemnités salariales, les avantages sociaux et les frais de déplacement, notamment pour la participation aux réunions de l'Exécutif national.*

Le Comité recommande une somme de **275 000 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification** : Le montant a été établi en fonction des données historiques. Voir la politique NEN 1 pour plus d'informations sur le salaire, les heures supplémentaires, les congés et les avantages sociaux.

## 22. Dépenses de la vice-présidente ou du vice-président de l'Exécutif national

*Dépenses liées aux tâches exécutées par la vice-présidente ou le vice-président de l'Exécutif national. Elles comprennent les indemnités salariales, les avantages sociaux et les frais de déplacement, notamment pour la participation aux réunions de l'Exécutif national.*

Le Comité recommande une somme de **235 000 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Le montant a été établi en fonction de la justification de la résolution indiquant que le salaire correspondra à 85 % du salaire de la présidente nationale ou du président national. Voir la politique NEN 1 pour plus d'informations sur le salaire, les heures supplémentaires, les congés et les avantages sociaux.

## 23. Réinstallation des agent·e·s payés

*Une réserve est prévue pour les dépenses possibles à un changement au sein de l'effectif des agent·e·s payés.*

Le Comité recommande une somme de **12 000 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Le plafond de cette réserve a été établi à 250 000 \$ en 2017. Conformément à l'esprit de la résolution de 2017 et compte tenu du solde de la réserve à la fin de 2025, ce montant porterait la valeur de la réserve à son plafond.

Il est possible que deux membres déménagent dans la RCN et que deux déménagent à l'extérieur de la RCN au cours d'une année de Congrès.

---

# FONCTIONNEMENT DU BUREAU

---

## 24. Dépenses d'amortissement

*Frais d'immobilisation (mobilier, articles d'ameublement et équipement de bureau) répartis sur leur durée de vie utile, en conformité avec les politiques de l'Élément.*

*Les immobilisations de l'Élément sont amorties de façon continue sur les périodes suivantes :*

|                                                                |               |
|----------------------------------------------------------------|---------------|
| <i>Équipement (y compris les ordinateurs)</i>                  | <i>3 ans</i>  |
| <i>Meubles</i>                                                 | <i>4 ans</i>  |
| <i>Classeurs</i>                                               | <i>5 ans</i>  |
| <i>Articles d'ameublement (améliorations locatives, tapis)</i> | <i>10 ans</i> |

Le Comité recommande une somme de **150 000 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Le montant a été établi en fonction des données historiques et des projections.

## 25. Dépenses générales de bureau

*Dépenses liées aux télécommunications, à l'entretien du bureau, à l'entretien de l'équipement de bureau et du mobilier, à la location d'équipement de bureau, à la papeterie et aux fournitures de bureau ainsi qu'aux frais bancaires.*

*Les dépenses liées aux envois postaux, aux services téléphoniques, aux appels interurbains, à la messagerie, à l'internet et aux services Web sont inscrites à ce poste budgétaire.*

*Les dépenses liées aux contrats de service pour les photocopieurs, le matériel postal et les équipements informatiques, y compris les réseaux, et à la maintenance des logiciels sont inscrits à ce poste. Les autres frais de réparation, qui ne sont pas couverts dans les contrats de service, sont aussi inscrits à ce poste.*

*Les frais bancaires comprennent les coûts des transferts par dépôt direct, des coffres bancaires et des confirmations bancaires, et figurent aussi à ce poste.*

*Les dépenses liées à l'entretien de l'environnement physique du bureau et à l'ameublement de bureau sont inscrites à ce poste.*

*Les frais de location d'équipement de bureau, comme le photocopieur et le matériel postal, sont inscrits à ce poste budgétaire.*

*Les frais de papeterie et de fournitures de bureau comprennent les coûts du papier, des stylos, des cartouches d'encre pour imprimante, des crayons, des papillons adhésifs, des cahiers à anneaux et des chemises pour dossiers, entre autres.*

*Les frais d'abonnement et des publications qui aident le personnel à effectuer ses tâches sont aussi compris. Mentionnons, par exemple, les abonnements aux médias, le matériel de référence, les copies de lois et les manuels de comptabilité.*

Le Comité recommande une somme de **180 000 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Le montant a été établi en fonction des données historiques.

## 26. Assurances

*Dépenses liées à divers contrats d'assurance pour le bureau de l'Élément, le personnel, l'Exécutif national et les membres qui participent à des événements de l'Élément.*

*Mentionnons entre autres contrats : assurance-vie au travail pour les membres de l'Exécutif national; assurance voyage liée au travail pour le personnel de l'élément; assurance générale du bureau contre le feu, le vol et la responsabilité civile; assurance responsabilité civile pour les directrices et directeurs de l'Exécutif national; assurance contre le décès accidentel et la mutilation pour les membres en déplacement de travail pour l'élément.*

Le Comité recommande une somme de **35 000 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Ce montant a été établi en fonction des coûts réels des polices d'assurance.

## 27. Frais professionnels

*Dépenses liées à la vérification des états financiers annuels de l'Élément et à tout autre service juridique et professionnel.*

Le Comité recommande une somme de **225 000 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Le montant a été établi en fonction des données historiques.

## 28. Loyer

*Dépenses liées à la location d'un bureau, de deux places de stationnement extérieur et de deux places de stationnement intérieur.*

Le Comité recommande une somme de **233 333 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Le montant a été établi en fonction des coûts prévus dans le bail négocié. Le bail se termine le 30 juin 2027. La superficie en pieds carrés diminuera pour tenir compte de la réalité du travail hybride.

**2027 :**

Selon le montant actuel du loyer :

6 mois à 33 333 \$ = 200 000 \$

Selon 50 % du loyer actuel sur 6 mois

6 mois à (33 333 \$ x 50 %) 16 666 \$ = 100 000 \$

**2028 :**

Nouveau montant potentiel (16 666 \$) x 12 mois = 200 000 \$

**2029 :**

12 mois à 16 666 \$ x 12 mois = 200 000 \$

---

# CONGRÈS

---

## 29. Congrès triennal

*Chaque année, nous versons une somme dans un fonds de réserve pour nous assurer de disposer de suffisamment d'argent la troisième année pour couvrir les frais du Congrès. Comprend les frais de traduction écrite.*

*Les dépenses de la présidente nationale ou du président national figurent au poste budgétaire « Dépenses de la présidente nationale ou du président national ».*

*Les dépenses de la vice-présidente ou du vice-président de l'Exécutif national figurent au poste budgétaire « Dépenses de la vice-présidente nationale ou du vice-président national ».*

*Les frais liés au personnel figurent au poste « Frais de déplacement et dépenses du personnel ».*

Le Comité recommande une somme de **1 333 333 \$** chaque année pour 2027, 2028 et 2029.

**Justification :** Le montant a été établi en fonction d'une estimation des coûts et du fait que le Congrès se tiendra dans la Région de la Capitale nationale en 2029.

---

# Définitions liées au bilan

---

## Actif net

L'actif net correspond à l'actif moins le passif de l'Élément. Il s'agit de la somme résiduelle. L'avoir est divisé en deux montants : le surplus non affecté et le surplus affecté.

## Surplus non affecté

Solde de l'actif après le transfert de fonds nécessaires à la réserve pour éventualités ou aux autres fonds de réserve. Selon la résolution prise par le Congrès, le montant de ce surplus doit être supérieur ou égal à 10 % des dépenses de l'année.

## Surplus affecté

Surplus ou réserve qui permettra à l'Élément de poursuivre ses activités en cas d'imprévu. Ce fonds correspond à 50 % des frais d'exploitation de l'année au terme de la résolution prise par le Congrès.

## Actif

L'actif de l'élément correspond aux ressources économiques et à l'argent de l'organisation.

## Actif à court terme

Les actifs à court terme correspondent à l'encaisse et aux autres ressources financières en liquide que l'on prévoit liquider ou consommer dans l'année.

## Encaisse

La somme d'argent placée à la banque, y compris le compte de paie, le compte de trésorerie et le compte d'épargne véritable.

## Placements

Les sommes placées dans des investissements à court et à long terme à la banque. Ces sommes ont été transférées dans un portefeuille de placements en 2009. L'Élément a adopté une politique sur les placements pour s'assurer que les placements représentent un minimum de risque et reflètent les valeurs de l'Élément.

## Intérêts courus à recevoir

Somme qu'a touchée l'Élément depuis la dernière date de paiement d'intérêts jusqu'à la date des états financiers.

## Cotisations de l'AFPC à recevoir

Somme due par le centre de l'Alliance qui n'a pas encore été reçue.

## Avances permanentes des agent·e·s

Sommes versées aux agent·e·s et aux membres de l'Exécutif national à titre d'avance pour les déplacements à court préavis.

## Stock

L'e stock représente la valeur des articles promotionnels de l'Élément.

## Frais imputables au prochain exercice

Portion inutilisée des dépenses versées à un certain moment à l'égard de laquelle tout montant futur est considéré comme une avance. De façon générale, le montant est affecté au loyer prépayé.

## Immobilisations

Les immobilisations correspondent à toute ressource financière qui sera normalement conservée pendant plus d'un an.

## Passif

Il s'agit des dettes de l'Élément liées à l'exécution des activités du bureau ainsi qu'aux obligations qui découlent du fait que les membres versent de l'argent à l'Élément.

## Comptes fournisseurs et encaissement différé

Un compte fournisseur est une somme due à un créateur, qui découle d'une promesse de payer. Un encaissement différé est un compte fournisseur qui n'a pas encore été facturé à l'Élément, mais que celui-ci doit payer.

## Ristournes à payer aux sections locales

Il s'agit de la somme courante due aux sections locales et des sommes retenues des sections locales en vertu des politiques de l'Exécutif national.

## Provisions

Une provision est un fonds de réserve pour les dépenses futures qui seront engagées pendant la période de déclaration, mais dont le montant ou la date de versement sont incertains. L'élément dispose de deux provisions : Indemnités de cessation d'emploi; Heures supplémentaires et congés accumulés.

## Réserve

Une réserve est une partie de l'actif net (excédent cumulé) que le SEN a mise de côté à l'interne à des fins spécifiques. L'Élément dispose de trois réserves internes : Congrès triennal; Bourses d'études; Réinstallation des agent·e·s payés.